

Victaulic échange des bons de commande et factures électroniques avec ses clients internationaux 2

Les clients et collaborateurs du Groupe S gagnent du temps grâce aux fiches de paie électroniques 3

Interview avec Secrétaire d'Etat Vincent Van Quickenborne 4

Certificat Certipost: la solution pour la déclaration électronique obligatoire à la TVA 5

La facturation électronique permet à BCD Travel et à ses clients d'être plus efficaces et de réduire les coûts 5

Administration plus avantageuse et efficace chez Kuwait Petroleum grâce à la l'e- et auto-facturation 6

Echange et signature électronique de contrats de travail 7

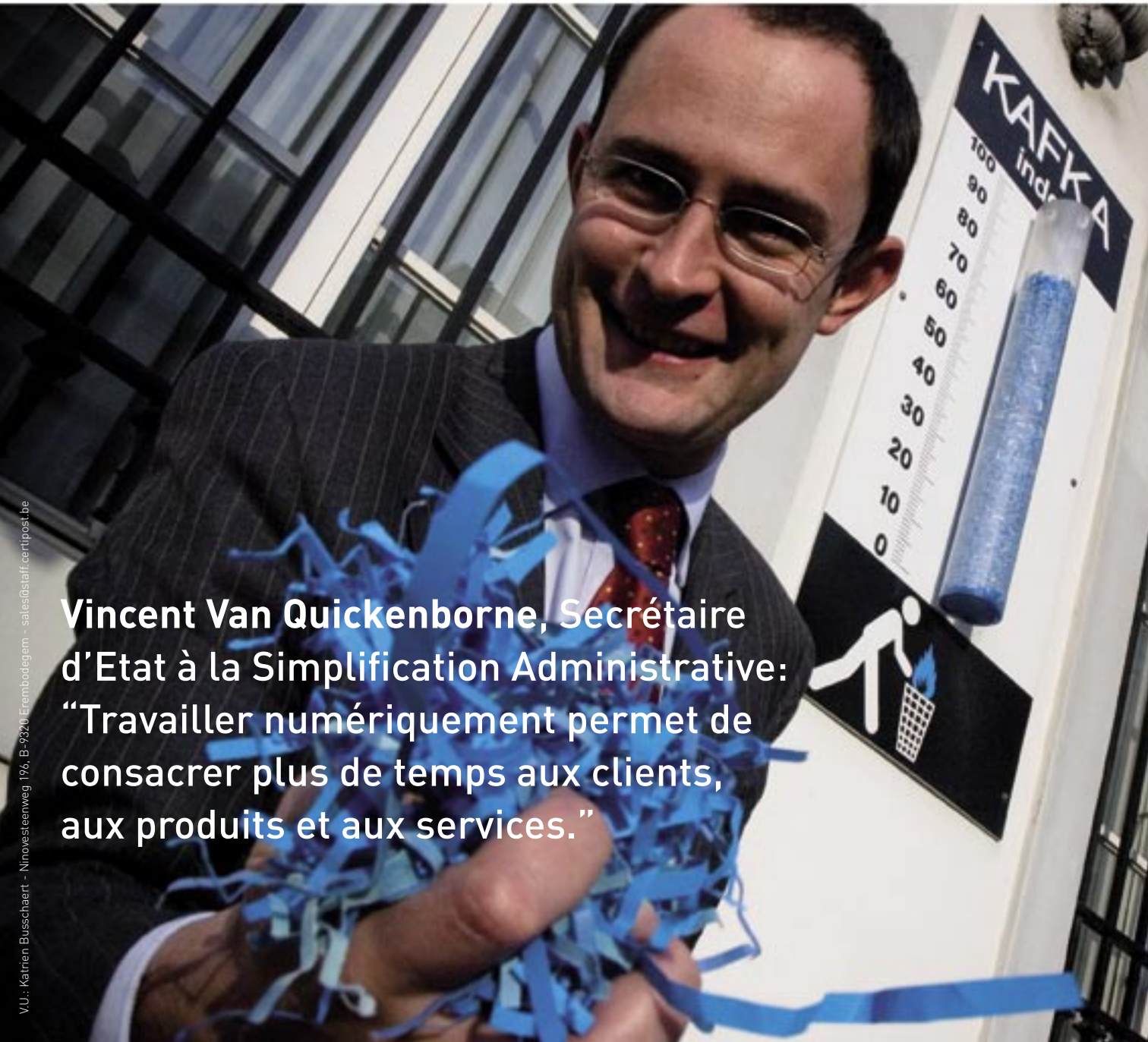
Archive en-ligne sécurisée pour factures et fiches de paie 7

Certipost fait bouger ses collaborateurs 7

Protection intra et extra muros pour les informations confidentielles de Belgacom 8



Numéro 8 - juin 2007



Vincent Van Quickenborne, Secrétaire d'Etat à la Simplification Administrative:
"Travailler numériquement permet de consacrer plus de temps aux clients, aux produits et aux services."



Patrick Verlee: "CertiONE nous permet de faire l'économie de deux collaborateurs administratifs et de générer ainsi un plus grand chiffre d'affaire avec le même nombre de personnes".

Victaulic échange des bons de commande et factures électroniques avec ses clients internationaux

Les clients de Victaulic Europe peuvent transmettre leurs commandes et recevoir des confirmations, bons de livraison et factures par voie électronique. Ce faisant, tant Victaulic que ses clients peuvent accélérer leurs processus et les rendre plus efficaces et moins onéreux.

L'entreprise américaine Victaulic est un leader mondial en matière de raccordements pour canalisations. Le siège central européen est basé à Nazareth, en Flandre orientale. Depuis le début 2006, les clients internationaux de Victaulic Europe peuvent transmettre leurs commandes à Victaulic au départ de leur propre logiciel administratif en passant par CertiONE et Bizconnect. "Le client utilise le format qu'il désire. CertiONE le traduit vers notre propre format Victaulic. Après quoi, la commande aboutit dans notre système ERP. En guise de confirmation de la commande, notre responsable clientèle et le client reçoivent ensuite, par le biais de CertiONE, un courriel dans leur boîte e-mail qui leur précise par ailleurs le délai de livraison", explique Patrick Verlee, directeur MIS de Victaulic. Les clients de Victaulic peuvent également choisir de recevoir un message lorsque la commande a été expédiée. De même, ils peuvent réceptionner les factures sous forme électronique.

"Tout malentendu concernant les commandes devient impossible du fait que tout se déroule automatiquement et est intégré tant avec nos systèmes back-office qu'avec ceux de nos clients. Nous consacrons par ailleurs nettement moins de temps en tâches administratives. Cela nous permet de faire l'économie de deux collaborateurs administratifs et, dès lors, de générer un plus grand chiffre d'affaires avec un nombre in-

changé de personnes. En comparaison de notre ancien mode de travail, lorsque nous communiquions avec les clients par fax ou via courriel, les gains de temps sont énormes et les coûts de communications réduits. Nos clients attachent par ailleurs une grande importance à la rapidité de livraison. Ils sont donc davantage satisfaits, ce qui constitue pour nous un avantage par rapport à nos concurrents", déclare Patrick Verlee.

"Les communications électroniques représentent un outil stratégique pour notre société dans la mesure où les exportations internationales constituent 99% de notre chiffre d'affaires", explique Patrick Verlee. "Mais cela signifie également que nous devons nous conformer à la réglementation européenne. C'est là l'une des raisons pour lesquelles nous avons choisi de collaborer avec Certipost qui possède pas mal d'expérience dans ce domaine. Par ailleurs, nous n'avons pratiquement pas dû adapter la technologie Certipost à nos besoins spécifiques".

Aujourd'hui, le système est utilisé par 5 collaborateurs de Victaulic et par 12 de ses clients. A terme, ce chiffre doit passer à 50 clients stratégiques. Victaulic a par ailleurs l'intention, dès 2008, de recourir à CertiONE pour communiquer avec ses fournisseurs et d'intégrer cette technologie avec sa plate-forme e-commerce.

Des informations complémentaires concernant CertiONE et Bizconnect sont disponibles sur www.certione.com

edito



La technologie Certipost que vous utilisez aujourd'hui est parfaitement réceptive à de nouvelles évolutions. Il y a place pour des applications complémentaires ainsi que pour un nombre accru de partenaires commerciaux.

Au cours du trimestre écoulé, des milliers de sociétés supplémentaires se sont connectées à la plate-forme CertiONE. Q8 est l'une d'entre elles. La société a recours à la plate-forme pour ses échanges de factures. Un nombre croissant de sociétés internationales font appel à Certipost. Victaulic témoigne de la manière dont l'expertise internationale dont elle a pu bénéficier a constitué un argument majeur de son choix en faveur de Certipost.

Nous continuons par ailleurs à travailler à de nouvelles solutions. Suite à l'entrée en vigueur du nouveau cadre légal pour les contrats de travail, Certipost offre désormais la possibilité aux entreprises d'envoyer des contrats et de les faire signer par voie électronique. Le service Comfort, service d'archivage en-ligne de Certipost, offre pour sa part une réponse à la demande exprimée par de nombreuses sociétés, désireuses de pouvoir archiver électroniquement leurs factures électroniques et ce, conformément à la loi. Par ailleurs, l'offre de certificats numériques offre une solution pour l'obligation de procéder, par voie électronique, à la déclaration de TVA et au dépôt des comptes annuels.

Tous ces projets et développements novateurs ont un point commun: chez Certipost, c'est vous, le client, qui avez la priorité.

Je vous souhaite une agréable lecture.

Stijn Vander Plaetse
CEO



Les clients et collaborateurs du Groupe S gagnent du temps grâce aux fiches de paie électroniques

Les collaborateurs et clients du secrétariat social Groupe S peuvent travailler plus rapidement et à moindre coût en échangeant par voie électronique les fiches de paie, les rapports statistiques et l'ensemble des documents destinés aux services du personnel des clients.

Groupe S fournit des services de calcul de paie (380.000 par mois) et de gestion de ressources humaines à des milliers d'entreprises. "Autrefois, nous envoyions sur papier et par courrier les fiches de paie, avec plusieurs rapports et autres documents destinés au service du personnel. Chaque mois, 1,5 million de feuilles quittait notre société. Depuis peu, nos clients peuvent choisir de recevoir ces documents par voie électronique via CertiONE", explique Manu Lorant, IT Manager de Groupe S.

"Les 1000 clients qui travaillent déjà via CertiONE reçoivent leurs documents nettement plus vite, si nécessaire dans l'heure qui suit notre calcul. Ceci représente un grand gain de temps puisqu'il faut parfois compter trois jours pour un envoi par courrier. Et grâce à CertiONE, nos 350 gestionnaires de salaires répartis dans les 26 agences ne devront bientôt plus mettre de documents sous enveloppe. Tout se fait de manière complètement automatique et sécurisée entre les serveurs du Groupe S qui calculent la paie et ceux de Certipost qui distribuent les documents. Nous économisons de la sorte le temps de travail d'un employé par grande agence. Nos collaborateurs sont donc plus productifs et disposent de plus de temps pour effectuer d'autres tâches à plus grande valeur ajoutée pour notre entreprise. En outre, la réduction de la paperasserie représente un avantage écologique. Ce service nous distingue de nos concurrents", ajoute Manu Lorant.

Dans une deuxième phase, Groupe S proposera aussi à ses clients de fournir les fiches de paie à leurs travailleurs via MyCertipost. Les services CertiONE et MyCertipost se complètent et le client peut choisir lui-même quelles possibilités numériques il souhaite exactement utiliser.

Plus d'infos sur les fiches de paie électroniques sur www.certipost.be



Au lendemain des élections fédérales de 2003, Vincent Van Quickenborne était nommé Secrétaire d'Etat à la Simplification Administrative. En l'espace de quatre ans, il a supprimé ou simplifié plus de 200 lois et règlements, tant pour les particuliers et les associations que pour les entreprises. Nous avons eu un entretien avec le Secrétaire d'Etat 'Q' au sujet du "bureau sans papier".

“Travailler numériquement permet de consacrer plus de temps aux clients, aux produits et aux services”

“Le bureau sans papier est l'objectif ultime de tous les règlements supprimés ou simplifiés pour les entreprises”, déclare Vincent Van Quickenborne. “En soi, l'évolution vers le bureau sans papier n'est toutefois pas une question de réglementations mais nous devons bien entendu offrir une sécurité juridique aux entreprises. C'est d'elles, d'ailleurs, qu'émane la demande de simplification administrative. C'est logique dans la mesure où cela leur permet d'éliminer des coûts inutiles et d'augmenter leur production. En éliminant des tâches administratives routinières, elles peuvent en outre consacrer le temps ainsi libéré à leurs clients, à leurs produits et à leurs services”, souligne-t-il.

Qu'est-il déjà permis de faire et que doit-on encore autoriser? Les entreprises peuvent d'ores et déjà facturer par voie électronique, tenir une comptabilité électronique, rédiger des comptes annuels électroniques. De même, il est désormais possible d'engager ou de licencier du personnel en empruntant le canal numérique. Et les petites sociétés peuvent tenir un livre de comptes électronique.

L'e-ID pour signer des fiches de paie et des contrats de travail numériques

“Depuis peu, il est par ailleurs parfaitement légal de rédiger et d'envoyer des contrats de travail et des documents sociaux, tels que des fiches de paie, sous forme électronique. Pour ce faire, employeur et employé doivent bien entendu se mettre d'accord. On rédige encore, à l'heure actuelle, quelque 1,5 million de contrats de travail papier

chaque année. Et, chaque année, les entreprises envoient approximativement 50 millions de fiches de paie papier, pour un coût total d'environ 362 millions d'euros. Abandonner le papier au bénéfice de contrats et de fiches de paie numériques peut donc procurer de sérieuses économies pour le monde des entreprises. Le volume de papier s'en trouve réduit tandis que la conservation et la recherche des documents numériques s'effectuent de manière plus efficace. Les contrats de travail numériques sont par exemple très intéressants pour les agences d'intérim dans la mesure où elles doivent rédiger et envoyer constamment de très nombreux documents de ce genre. S'ils peuvent emprunter la voie électronique, le processus s'effectuera naturellement beaucoup plus rapidement et à moindres frais. La carte d'identité électronique que possèdent désormais 5 millions de personnes (un Belge sur deux) est essentielle pour la signature des fiches de paie et les contrats de travail numériques. D'ici 2009, tout le monde disposera d'une e-ID”, déclare Vincent Van Quickenborne.

Les entreprises belges peuvent donc effectuer un nombre croissant de tâches administratives par voie électronique. Le Secrétaire d'Etat Q estime toutefois qu'il subsiste un certain nombre d'aspects qui pourraient gagner en efficacité. “Les règlements de travail doivent encore être disponibles sur papier et être 'placardés' aux murs de l'entreprise. De même, les chèques-repas continuent de générer beaucoup de tracas, tant du côté des employeurs que dans les magasins. 220 millions de chèques-repas circulent chaque année. Si l'on pouvait les numériser, l'amélioration serait sensible”, conclut Vincent Van Quickenborne.

Rendez-vous sur www.kafka.be pour des informations supplémentaires concernant la simplification administrative

Certificat Certipost: la solution pour la déclaration électronique obligatoire à la TVA

Début février 2007, un Arrêté Royal publié au Moniteur belge rendait obligatoire la déclaration électronique à la TVA pour les grandes entreprises. Les moyennes entreprises devront se conformer à cette législation à partir du 1er janvier 2008; les petites sociétés à partir du 1er janvier 2009.

La Banque Nationale de Belgique, elle aussi, privilégie les communications électroniques. Depuis le 2 avril 2007, le dépôt des comptes annuels sur disquettes a été aboli; désormais, le dépôt doit emprunter la voie électronique.

Les certificats de Certipost se prêtent idéalement à ces deux types de déclarations- parmi d'autres. Depuis 1998, Certipost opère en qualité de fournisseur agréé de certificats numériques. Ce genre de certificat apporte la preuve de votre identité et de votre profession. Sur base de ces données, vous obtenez un accès aux informations et aux applications des pouvoirs publics, telles qu'INTERVAT, Dimona, DMFA, NBB, FinProf et NCTS. Le certificat vous permet par ailleurs de chiffrer et de signer l'information dans votre courriel.

Les communications et déclarations électroniques qui s'appuient sur des certificats offrent de nombreux avantages. Grâce aux certificats numériques de Certipost, vous pouvez échanger des documents et des déclarations en toute confiance par voie électronique. La paperasserie



s'estompe et le nombre d'erreurs humaines est réduit au maximum. Les données sont disponibles plus rapidement sous forme électronique et votre entreprise peut réaliser des économies.

Vous pouvez acquérir un certificat numérique pour déclarations électroniques, chiffrement et signature de courriels ou identification d'un serveur Web par le biais de la boutique de certificats en-ligne de Certipost à l'adresse suivante

www.certipost.be/webshop

La facturation électronique permet à BCD Travel et à ses clients de gagner du temps, d'être plus efficaces et de réduire les coûts

BCD Travel, spécialiste du voyage d'affaires, adresse des factures électroniques à ses clients. Du coup, les deux parties peuvent traiter leur administration plus rapidement et à moindre coût.

Chez BCD Travel, on adresse chaque mois de 40 000 à 50 000 factures. «Actuellement, nous envoyons encore un grand nombre de factures papier par le courrier», explique Raymond Moermans, ICT Director chez BCD Travel. «Mais cela engendre toutes sortes de problèmes, comme des retards et des factures égarées. De plus, les documents papier exigent un important travail administratif, tant chez nous que chez le client. Nos clients étaient dès lors demandeurs d'une solution électronique pour leurs factures.»

À l'heure actuelle, certains clients reçoivent des factures électroniques par le biais de Bizconnect. Ils peuvent ainsi les traiter directement dans leur comptabilité. Ultérieurement, les clients qui ne disposent pas de la technologie de backoffice requise pourront recevoir leurs factures en format PDF via Bizmail.

Raymond Moermans conclut: «Que ce soit pour nous ou pour le client, les factures électroniques représentent un gain de temps en raison de l'amélioration de l'efficacité. De plus, nous nous attendons à ce que le passage à la facturation électronique nous permet de réduire les coûts. Enfin, ce service constitue pour notre entreprise un atout concurrentiel, puisque nous pouvons ainsi répondre à une demande de nos clients.»

Plus d'infos à propos de Bizconnect et de Bizmail sur www.certione.com

Administration plus avantageuse et efficace chez Kuwait Petroleum grâce à la l'e- et auto-facturation

Kuwait Petroleum, fournisseur de produits pétroliers, échange des factures électroniques avec les utilisateurs de la carte-essence Q8 Liberty. Les communications se font plus rapidement, plus efficaces et moins onéreuses. La solution d'auto-facturation électronique dont disposent les exploitants de stations-service Q8 épargne par ailleurs une belle dose de paperasserie à Kuwait Petroleum.



“Depuis mars 2007, les particuliers qui utilisent notre carte-essence peuvent recevoir leurs factures sous forme électronique. Le canal choisi est celui de MyCertipost que nous avons connecté à notre propre logiciel de back-office. Ce faisant, les factures électroniques sont envoyées directement à partir de notre comptabilité”, explique Yves Leffelaer, Retail Project Coordinator chez Kuwait Petroleum.

“Par le passé, nous expédions chaque année 1,25 million de feuilles de papier. Cela engendrait pas mal de frais, en termes d'impression, d'archivage, d'enveloppes, de mise sous pli et de timbres. Le passage à la facturation électronique a permis de diviser ces coûts par dix. Dans le même temps, l'efficacité s'est améliorée. Le suivi est devenu beaucoup plus simple et tout peut être consulté en-ligne. Par le passé, il n'était pas rare que plusieurs jours s'écoulaient entre la création d'une facture et le moment où le client la recevait. Aujourd'hui, via MyCertipost, le client reçoit sa facture dans l'heure”, déclare Yves Leffelaer. Les réactions des clients sont en tout cas positives. Près de 99% des utilisateurs de cartes-essence sont passés à la facturation

électronique. Les entreprises pourront, elles aussi, recevoir des factures électroniques dans le courant de l'année. Et ce, par le biais de CertiONE.

Pas de surcroît de paperasserie grâce aux 'self-bills' électroniques

La Q8 Liberty Card a donné lieu à un second projet, portant cette fois sur le self-billing. “Dans un certain nombre de cas, Kuwait Petroleum rédige, au nom des exploitants de stations Q8, des factures à son propre nom. Jusqu'il y a peu, cette opération se faisait encore sur papier mais la législation en matière d'auto-facturation a été modifiée début 2006. Les sociétés ont désormais l'obligation d'inclure une procédure d'acceptation explicite. Dans la mesure où cela génère pas mal de paperasserie et de coûts supplémentaires, nous avons décidé de passer à des self-bills électroniques”.

Pour les besoins de Kuwait Petroleum, Certipost a développé une application basée sur CertiONE, Bizconnect et Bizmail. L'exploitant de station Q8 reçoit la self-bill électronique et n'a plus qu'à appuyer sur une touche pour générer automatiquement un document d'acceptation qui aboutit directement dans la comptabilité de Kuwait Petroleum. Ce faisant, cette dernière se conforme de manière particulièrement efficace à la nouvelle législation.

Plus d'informations sur www.certione.com

Nouveauté chez Certipost: échange et signature électronique de contrats de travail



Vous expédiez des contrats de travail et des documents salariaux papier à des employés et employeurs? Certipost propose une solution électronique de rechange. Grâce à la technologie Certipost, vous pouvez échanger, signer et archiver des fiches de paie et des contrats de travail par voie électronique. La signature de contrats de travail s'effectue numériquement et légalement à l'aide du certificat numérique figurant sur la carte d'identité électronique. Les avantages de cette solution sont prometteurs. Les entreprises peuvent réaliser des économies en matière d'impression, de papier et de frais postaux. L'échange de documents salariaux et de contrats de travail s'en trouve accéléré. Et l'utilisateur final bénéficie d'un service supplémentaire de la part de son secrétariat social ou de son agence d'intérim dans la mesure où il peut contrôler les documents figurant dans son compte personnel sécurisé, là et quand il le désire. Dès à présent, plusieurs sociétés d'intérim et secrétariats sociaux envoient des fiches de paie électroniques à des intérimaires, employés et employeurs via la plate-forme CertiONE de Certipost. Qui plus est, divers acteurs de ces secteurs ont manifesté leur intérêt pour la signature électronique de contrats de travail.

Archive en-ligne sécurisée pour factures et fiches de paie Service Comfort pour clients Bizmail ONEway

Tout compte gratuit Bizmail ONEway inclut d'office un espace disque de 50 MB permettant de réceptionner des documents électroniques et de les conserver quelques mois. Les sociétés qui désirent recourir à ce système sécurisé de Certipost pour archiver en-ligne, à long terme, des factures et des fiches de paie peuvent opter pour l'archivage Comfort. Cette archive en-ligne sécurisée offre une capacité de stockage de 2 GB afin de conserver d'importants documents numériques pendant 10 ans, en bénéficiant de surcroît d'un potentiel d'horodatage (timestamping). Ce faisant, l'utilisateur respecte les délais obligatoires de conservation comptable et ne doit plus s'en inquiéter. Les fichiers peuvent être consultés à tout moment. Vous pouvez vous affilier à ce service Certipost pour la somme de 75 euros par an (90,75 euros, TVA comprise).



Plus d'informations sur Bizmail ONEway et l'archive Comfort sur www.certione.com

Certipost fait bouger ses collaborateurs



Une ambiance de travail motivée commence par un bon état de santé. Voilà pourquoi, au début de cette année, Certipost s'est engagée dans le projet 3Together. Après avoir choisi leur discipline, les collaborateurs ont droit à un entraînement sur mesure. Ils peuvent ainsi tenter d'atteindre, en groupe, les objectifs qu'ils se sont fixés: un triathlon 1/4 ou 1/8 (natation, cyclisme et course) ou un duathlon (course et cyclisme). Des sessions d'informations sont en outre organisées sur les thèmes de la natation, du cyclisme, de la course et d'une alimentation saine. Le but du projet est d'encourager un maximum de collaborateurs à bouger davantage. Sur un effectif total de 80 personnes, plus de 60 collaborateurs de Certipost participent au plan de mobilité.

Plus d'informations sur www.3Together.be



200 cadres supérieurs de Belgacom peuvent échanger des informations confidentielles en toute sécurité

Pour éviter toute fuite d'informations confidentielles, les 200 cadres supérieurs de Belgacom ont recours à la solution Trust² de Certipost. Ils peuvent ainsi attribuer des droits d'utilisateurs à certains documents, des droits qui demeurent valables même lorsque l'information quitte l'entreprise, par exemple par le biais de courriels.

"La direction de Belgacom envoie régulièrement des informations extrêmement confidentielles, telles que des données ayant un impact sur l'action ou, lors d'une réorganisation, des communications avec les syndicats. Il est très important que ce genre d'informations ne soient pas divulguées. Voilà pourquoi nous avons mis la technologie Trust² de Certipost à disposition de nos 200 cadres supérieurs", explique Peter Spiegeleer, Security Specialist chez Belgacom.

D'une manière générale, la protection des documents est assurée en attribuant, dans le cadre du logiciel qui traite les documents, des droits aux utilisateurs. Toutefois, lorsque quelqu'un copie par exemple un document sur une clé USB, le contrôle exercé par le logiciel de gestion devient inopérant, permettant à n'importe qui d'en faire ce qu'il veut. Trust² renforce la protection, en ce compris lorsque le document quitte l'enceinte de la société.

Intégration parfaite avec Microsoft Office

"Lorsque nous envoyons par exemple un document par courriel, l'utilisateur peut déterminer qui aura accès au document, s'il pourra

l'imprimer, le transférer ou seulement le consulter. Il existe ainsi toute une série de paramètres qui renforcent la protection du document contre toute utilisation indésirable", explique Peter Spiegeleer.

"Trust² est particulièrement convivial. Le logiciel étant parfaitement intégré dans Microsoft Office 2003, toute formation s'avère superflue; une petite explication de 10 minutes suffit. L'utilisateur n'est donc pas confronté à des écrans inconnus et peut sécuriser ses documents comme il l'entend, dans le cadre de son environnement Microsoft Office habituel".

Avantage économique de l'externalisation

Pour éviter que tous les cadres supérieurs de Belgacom aient à ouvrir eux-mêmes un compte via le site Web de Trust², Certipost a développé un programme qui permet de créer en une seule fois tous les comptes pour la maison-mère Belgacom. Les utilisateurs ont ensuite pu télécharger les plug-in nécessaires via l'intranet. "Le logiciel Trust² proprement dit tourne sur les serveurs de Certipost. Cela nous évite de devoir investir dans la maintenance de l'infrastructure", souligne Peter Spiegeleer.

Des informations complémentaires sur Trust² peuvent être consultées sur le site www.trust2.be

colophon

Open Up est le magazine d'informations trimestriel de Certipost. Informations supplémentaires via www.certipost.be.

Rédaction et collaborateurs: Katrien Busschaert (katrien.busschaert@staff.certipost.be), Klaar De Groote, Frank Van den Bossche / Production: Quadrant Communications

Editeur responsable: Katrien Busschaert - Ninovesteenweg 196 - 9320 Erembodegem / Changements d'adresse et réactions: info@staff.certipost.be

Aucun élément de la présente édition ne peut être copié ou reproduit sans l'autorisation préalable, écrite, de l'éditeur. © 2007 Certipost s.a. Tous droits réservés.